

CEPEO
CENTRE FRANÇAIS D'ETUDE DE LA POPULATION
ET DE L'ÉCONOMIE
15, rue de la Médecine
75370 PARIS CEDEX 06
Tel. : (1) 46 33 99 41

PRESENTATION DE L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE
A PASSAGES REPETES

Abidjan, Juin 1977

I - OBJECTIFS

A la vague d'enquêtes régionales qui se sont déroulées entre 1962 et 1965 sous l'égide du Ministère du Plan, a succédé une longue période de sommeil de la collecte des données démographiques. Les quelques études réalisées depuis sont trop ponctuelles pour pouvoir être extrapolées à l'ensemble de la Côte d'Ivoire et le seul ouvrage de référence disponible à l'échelon national est la synthèse des études régionales de 1962-1965 réalisée par M. Louis ROUSSEL pour le Ministère du Plan (1).

Les perspectives de population récentes ne pouvaient donc être élaborées qu'à partir de chiffres vieux d'une dizaine d'années et d'un jeu d'hypothèses plus ou moins fondées. On ne peut manquer de s'étonner de la pauvreté des données démographiques disponibles face au foisonnement d'études dans d'autres domaines.

Cette carence s'est trouvée partiellement comblée par la réalisation du Recensement Général de la Population d'Avril 1975. Le répertoire des localités de Côte d'Ivoire (2) issu de l'exploitation manuelle des feuilles de ménage donne la répartition territoriale de la population et les résultats de l'exploitation mécanographique au 1/10ème (3) fournissent les principales données de structure qui seront complétées et affinées par l'analyse des tableaux de l'exploitation exhaustive.

La feuille de ménage utilisée lors du Recensement Général de la Population ne comportait à dessein aucune question concernant le mouvement de la population. Il avait en effet été décidé qu'une enquête démographique à passages répétés serait organisée après le Recensement, l'objectif essentiel de cette enquête étant précisément la collecte des données nécessaires à la mesure du mouvement de la population.

-
- (1) - "Côte d'Ivoire 1965 - Population - Etudes Régionales 1962-1965 - Synthèse" - Ministère du Plan - Abidjan 1967.
 - (2) - "Répertoire des Localités de Côte d'Ivoire et Population 1975" - Comité National du Recensement - Direction de la Statistique - Abidjan-Août 1976.
 - (3) - "Recensement Général de la Population - 1975 - Résultats au 1/10ème" - Comité National du Recensement - Direction de la Statistique Abidjan - Mars 1977..

L'objectif fondamental de l'enquête démographique à passages répétés est donc l'étude de la croissance démographique (natalité, mortalité, migrations). Il est toujours tentant, lorsqu'on organise une grosse opération, de greffer des objectifs complémentaires à l'objectif principal. L'expérience du recensement aidant, et après examen des diverses contraintes, il a semblé préférable ici d'opter pour la qualité des informations recueillies plutôt que sur leur quantité. Les formulaires de collecte des données qui seront utilisés se limitent donc aux questions strictement nécessaires à la réalisation de l'objectif fixé (données de mouvement et variables explicatives).

Toutefois, étant donné l'importance des mouvements migratoires en Côte d'Ivoire (1), il est prévu d'organiser une sous-enquête "migrations" lors du 3ème passage de l'enquête démographique à passages répétés. On connaît très mal en effet le volume, le sens et les caractéristiques des migrations, surtout au niveau inter-régional. Toute tentative de planification régionale se heurte donc à de fortes lacunes et on ne peut, en l'absence de connaissances précises sur les flux migratoires et les caractéristiques socio-économiques des populations migrantes, évaluer l'impact démographique à moyen terme des projets de développement régionaux.

La sous-enquête "migrations" complètera par un questionnaire plus approfondi (variables explicatives) les données sur les migrations recueillies au cours des trois passages de l'enquête générale et s'inscrit donc dans l'objectif de connaissance du mouvement de la population.

Une sous-enquête "fécondité" avait également été envisagée mais le projet a été abandonné. Un choix s'imposait entre les deux sous-enquêtes. Il a été dicté par plusieurs considérations :

- L'enquête générale, sans fournir des informations très détaillées sur la fécondité passée, ni sur les variables de la fécondité, recueillera des données sur la fécondité actuelle suffisantes pour élaborer des perspectives de population à court-terme - d'autant que les niveaux de fécondité, en l'absence de mesures autoritaires de limitation des naissances, ne varient que très lentement.
- Par contre, les mouvements migratoires présentent une grande élasticité et sont très sensibles à la conjoncture économique et politique de la région entière (Côte d'Ivoire et pays limitrophes). Une simple étude quantitative de ces mouvements migratoires à un moment donné est donc nettement insuffisante pour les besoins de la planification et une analyse plus détaillée s'impose faisant intervenir les variables explicatives.
- Une enquête spécifique sur la fécondité est très délicate à mener de par la nature même des questions posées. Elle nécessite un personnel chevronné, sélectionné non seulement en fonction de la compétence technique mais de l'aptitude à établir de bonnes relations avec les enquêtés. Si toutes les conditions de réussite ne sont pas réunies, une telle enquête peut compromettre le succès de l'ensemble de l'opération. Il apparaît donc préférable d'envisager pour l'étude de la fécondité, l'organisation d'une enquête spécifique complètement indépendante de l'enquête démographique à passages répétés.

(1) - Le taux d'accroissement annuel moyen de la Côte d'Ivoire est estimé à 4,5 %. La part de l'accroissement naturel étant de l'ordre de 2,5 %, le solde migratoire représenterait donc 2 % de l'accroissement annuel moyen.

II - Champ de l'enquête

L'enquête portera sur un échantillon de 200.000 personnes réparties à travers tout le territoire national, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les principales données collectées seront les suivantes :

- Caractéristiques générales = âge, sexe, situation de résidence, ethnie, nationalité, niveau d'instruction, type d'activité, profession, situation dans la profession.
- Migrations (enquête principale) = lieu de naissance, lieu de résidence antérieure, date d'installation, lieu de résidence au moment du Recensement d'Avril 1975, lieu de provenance (visiteurs) ou de destination (départs), date d'arrivée ou de départ, durée de présence ou d'absence prévue, motif de la visite ou du départ.
- Nuptialité, divortialité, veuvage = situation matrimoniale antérieure, nature du changement de situation matrimoniale, date, âge.
- Fécondité = nombre total d'enfants nés vivants, issues survenues au cours des 12 derniers mois ou depuis le précédent passage, nature de l'issue, assistance à l'accouchement, date, âge de la mère, multiplicité, sexe de l'enfant, survie.
- Mortalité = décès survenus au cours des 12 derniers mois ou depuis le précédent passage, date, sexe et âge du décédé, assistance au décès, cause du décès.

III - Méthodes et techniques d'enquête

1°) - Plan de sondage

Il a été établi par Monsieur Rémy CLAIRIN, Administrateur Civil de l'INSEE, au cours d'une mission effectuée auprès de la Direction de la Statistique en Février 1977.

La base de sondage utilisée est le répertoire des localités de Côte d'Ivoire établi à partir des résultats du Recensement et le fichier des districts de recensement.

La population de Côte d'Ivoire a été répartie en 5 grandes strates dans lesquelles on s'efforcera d'obtenir des résultats de précision comparable :

Strates	Population recensée en 1975
Savane rurale	1.570.000
Forêt rurale	2.960.000
Centres urbains de savane	426.000
Centres urbains de forêt (sauf Abidjan)	813.000
Grand Abidjan	923.000

L'effectif de l'échantillon retenu est de l'ordre de 40.000 personnes dans chaque strate. En fonction des valeurs supposées du taux brut de mortalité (qui ne sera connu qu'une fois l'enquête réalisée), et compte tenu de l'effet de grappe, on obtient les valeurs suivantes pour l'écart-type relatif et l'intervalle de confiance à 95 % :

Strates	Ecart-type relatif	Intervalle de confiance
Zones rurales	0,042	$\pm 8,4 \%$
Centres urbains (sauf Abidjan)	0,038	$\pm 7,6 \%$
Grand Abidjan	0,041	$\pm 8,2 \%$

En ce qui concerne les migrations, on manque totalement d'éléments d'appréciation et il est impossible d'estimer à priori la précision attendue.

Les strates rurales ont été divisées en 15 sous-strates dont 7 en savane et 8 en forêt. La taille moyenne des grappes a été fixée à 300 personnes en zone rurale et 100 personnes en zone urbaine - le découpage en grappes étant effectué à partir des plans des districts de Recensement.

Mode de tirage :

- Strates rurales = la base de sondage est constituée par le fichier des villages. On procède à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille. Les gros villages (600 habitants et plus) sont divisés en flots de 300 personnes en moyenne et on procède à un degré de tirage supplémentaire.
- Strates urbaines = la base de sondage est constituée par le fichier et les plans des districts de Recensement. Tous les centres urbains seront étudiés et feront l'objet de la même fraction de sondage (1/12 en savane, 1/25 en forêt). Pour les centres de moins de 24.000 habitants en savane et de moins de 50.000 en forêt, on procède préalablement à un découpage cartographique en flots d'une centaine d'habitants et on procède à un tirage systématique. Pour les gros centres, le tirage s'effectue à deux degrés = districts de recensement au 1^{er} degré, flots d'une centaine d'habitants au second degré, ceci pour limiter le travail cartographique. Dans le cas particulier d'Abidjan, les plans et populations des districts de Recensement sont préalablement actualisés (exploration systématique sur le terrain) pour tenir compte des gros changements intervenus depuis 1975.

Le plan de sondage est résumé dans le tableau suivant (1) =

(1) - Pour des informations plus détaillées, se référer au document "Plan de sondage de l'enquête démographique à passages répétés".
Rapport de mission de M. Rémy CLAIRIN auprès de la Direction de la Statistique du 9/2 au 3/3/ 1977 - Ministère de l'Economie et des Finances .
Direction de la Statistique.

Strate	Sous-Strate	UNIVERS			ECHANTILLON	
		Nombre d'unités	Population en milliers	Fraction de sondage	Nombre d'unités	Population en milliers
Savane rurale	Nord-Ouest savane	747	224	1/39	19	5,7
	Centre-Nord savane	980	294	1/39	25	7,5
	Est savane	630	189	1/39	16	4,8
	Centre savane	363	109	1/36	10	3,0
	Centre-Sud savane	1.577	473	1/38	41	12,3
	Centre-Ouest savane	460	138	1/38	12	3,6
	Centre-Est savane	480	144	1/40	12	3,6
	TOTAL	5.237	1.571	1/39	135	40,5
Forêt rurale	Est forêt	976	293	1/75	13	3,9
	Boucle du cacao	573	172	1/72	8	2,4
	Centre-Est forêt	760	228	1/76	10	3,0
	Centre-Nord forêt	1.653	496	1/72	23	6,9
	Centre-Sud forêt	2.197	659	1/73	30	9,0
	Centre-Ouest forêt	1.610	483	1/73	22	6,6
	Ouest forêt	1.613	484	1/73	22	6,6
	Sud-Ouest forêt	473	142	1/68	7	2,1
	TOTAL	9.855	2.957		135	40,5
Centres urbains de savane		4.260	426	1/12	355	35,5
Centres urbains de forêt		8.130	813	1/25	325	32,5
Abidjan		9.230	923	1/25	369	36,9

L'effectif de l'échantillon ainsi obtenu est à dessein, inférieur à l'effectif de 200.000 individus prévus car les données disponibles datent de 1975.

2°) - Les documents de travail sur le terrain

A son arrivée sur le terrain, chaque contrôleur disposera d'un plan précis du district à enquêter. Il devra tout d'abord numéroter toutes les concessions du district - la concession constituant l'unité élémentaire de repérage sur le terrain -, et au sein de chaque concession, toutes les unités d'habitation. Il pourra, dès lors, distribuer le travail à ses enquêteurs.

Le contrôleur devra en outre, au moyen du questionnaire prévu à cet effet, établir avec les responsables de la localité un calendrier des principaux événements et des cycles de culture au cours des 12 mois écoulés. Le calendrier local ainsi établi permettra aux enquêteurs de cerner avec plus de précision la date des événements qui leur seront déclarés.

Les enquêteurs rempliront un dossier par concession et une fiche individuelle par personne. Les fiches individuelles seront rangées dans le dossier "concession" correspondant et l'ensemble des dossiers "concession" dans le dossier de district.

Le dossier "concession" - mis à part le cadre réservé aux décès des 12 derniers mois - n'est pas exploité en tant que tel. Il sert essentiellement à repérer les individus à enquêter.

C'est la fiche individuelle qui constitue le document de base de l'enquête. Au 1er entretien, l'enquêteur y porte tous les renseignements concernant l'individu. Aux passages suivants, il procède à la mise à jour systématique de toutes les fiches individuelles en notant les événements ayant affecté chaque individu et les informations requises. Il établit une nouvelle fiche individuelle pour les personnes n'ayant pas été enquêtées au passage précédent (nouveaux arrivés ou oubliés).

Le cahier de district rempli par le contrôleur, constitue un bilan rapide du nombre de personnes enquêtées dans chaque district selon leur situation de résidence et du nombre d'événements enregistrés par type d'événement. Le dépouillement manuel de ces cahiers de district permettra très rapidement d'analyser la composition de l'échantillon et ses fluctuations.

Au 3ème passage de l'enquête, s'ajoutera le questionnaire sur les migrations. La préparation de cette sous-enquête "migrations" étant assez peu avancée pour l'instant, sa présentation sera faite dans une note ultérieure.

3°) - Concepts utilisés et signification

- Ménage et concession = On a renoncé à utiliser le concept de ménage au cours de l'enquête à passages répétés, ceci pour deux raisons :

1 - Si la tendance à l'éclatement de la famille élargie en familles restreintes et à la constitution en "ménages" au sens économique du mot paraît évidente, l'expérience du recensement et surtout de l'enquête post-censitaire a montré que l'application de la définition sur le terrain était difficile, en partie peut-être parce que les recenseurs l'ont mal comprise, mais surtout parce que les "frontières" des différents ménages sont souvent floues et leur composition très fluctuante dans le temps. Or, la méthode même de l'enquête à passages répétés implique la suivie des individus dans le temps. On cherchera donc à les repérer au sein d'un agrégat aussi stable que possible - l'idéal étant finalement de chercher une unité spatiale ayant des chances de rester constante d'un passage à l'autre.

2 - L'unité statistique de l'enquête démographique est l'individu auquel on rattache ses caractéristiques propres et les événements successifs qui l'affectent. C'est donc l'individu et non le ménage ou la concession - qu'il faut suivre d'un passage à l'autre. La structure et la composition des ménages ayant fait l'objet de questions particulières au cours du Recensement, cette étude n'était pas indispensable dans l'enquête démographique. De plus, l'enquête sur les budgets familiaux actuellement en projet sera riche d'informations sur ce sujet.

Au cours de l'enquête démographique à passages répétés, on repèrera donc les individus au sein de la concession entendue comme une unité résidentielle plus que comme un concept sociologique. La définition donnée est la suivante :

- En zone rurale, la concession comprend l'ensemble des personnes reconnaissant l'autorité d'un même chef et vivant dans une unité d'habitat collectif bien déterminée au sein de chaque agglomération. Ainsi une concession peut se composer d'un ménage ; elle peut aussi englober deux ou plusieurs ménages distincts (1).

- En zone urbaine,

- . dans le cas des immeubles (habitat en hauteur), on assimilera chaque appartement à une concession
- . dans le cas des villas de type moderne, chaque villa sera assimilée à une concession, même si elle comprend un étage ou si elle est divisée en appartements
- . dans le cas de l'habitat traditionnel, la concession correspond à un groupe de constructions entourant une cour et comprenant un ou plusieurs logements.

Dans ces deux derniers cas, la concession peut se composer d'un ou de plusieurs ménages distincts ne reconnaissant pas obligatoirement l'autorité d'un même chef.

(1) - Définition empruntée à l'étude démographique du Niger de 1960.

- Situation de résidence : est considérée comme résidente dans la localité toute personne qui y réside depuis au moins 6 mois ou qui a l'intention d'y résider pour une durée égale ou supérieure à 6 mois. Par localité, on entend le village ou la ville et les campements qui lui sont rattachés.
- Notion de résidence principale et de résidence secondaire : on a dû introduire cette notion pour résoudre un problème épineux qui pourrait compromettre tout le succès de l'enquête. C'est celui des doubles résidences particulièrement fréquent dans les zones rurales où de nombreuses personnes ont une résidence au village, et une au campement de culture et font un va-et-vient continu de l'une à l'autre. Comme dans la plupart des cas, seule une portion de village est enquêtée (grappe de 300 personnes environ) on risquait, en raison de ces déplacements, de ne pas pouvoir suivre les individus d'un passage à l'autre. Il a donc été décidé de considérer systématiquement la résidence au village comme la résidence principale - la résidence au campement étant la résidence secondaire -, et de rattacher tous les individus à leur résidence principale, même si les enquêteurs se déplacent au campement pour remplir le questionnaire. Seules seront considérées comme résidentes au campement, les personnes qui ont une résidence unique au campement (cas des manoeuvres agricoles).
- Enregistrement des événements : au cours de l'enquête, on enregistre tous les événements qu'ils se rapportent à la population de droit (résidents présents et absents) ou à la population de fait (résidents présents et visiteurs) - ceci parce que la situation de résidence d'un individu peut changer d'un passage à l'autre et que l'on souhaite saisir le maximum d'événements. Le tri sera fait lors de l'exploitation.

4°) - Méthodes d'observation dans le temps des naissances et des décès

On combinera l'observation rétrospective et l'observation suivie :

- Au 1er passage, l'observation sera évidemment uniquement rétrospective et l'on saisira les naissances et les décès survenus au cours des 12 derniers mois.
- Au 2ème et au 3ème passage, l'observation sera rétrospective pour les nouveau-venus dans les districts d'enquête (événements survenus lors des 12 derniers mois) et suivie pour les personnes déjà enquêtées au passage précédent (événements survenus depuis le passage précédent).

5°) - Méthodes de contrôle de l'observation

Le contrôle incombera en premier lieu au contrôleur qui devra vérifier chaque jour la couverture de l'enquête dans sa zone et la cohérence interne des questionnaires de ses enquêteurs. Les superviseurs ainsi que les membres de l'équipe de conception et d'analyse procéderont au cours de chacune de leur tournée, à quelques interviews indépendants dont les résultats seront confrontés à ceux obtenus par les enquêteurs.

Mais on compte essentiellement sur la rapidité de la chaîne d'exploitation pour détecter les erreurs systématiques et en aviser les enquêteurs.

IV - Moyens et réalisation

1°) - Calendrier des opérations

Un tableau portant le calendrier détaillé des opérations est disponible à la Direction de la Statistique. On le résumera rapidement ici :

L'enquête débutera sur le terrain le 1er Décembre 1977. Chaque passage durera 5 mois et sera suivi d'un temps de repos et d'un stage de recyclage du personnel. Trois passages étant prévus, l'enquête proprement dite se terminera donc le 30 Avril 1979.

Chaque mois, les documents de collecte seront acheminés au bureau central. La codification et la perforation commenceront donc 1 mois après l'enquête soit au début Janvier 1978. Le rythme ayant été calculé, de façon à ce que ce décalage d'un mois soit constant, les tableaux d'exploitation devraient sortir dans le trimestre qui suit la fin de chaque passage sur le terrain.

2°) - Organisation de l'enquête

L'organigramme ci-joint résume l'organisation générale de l'enquête.

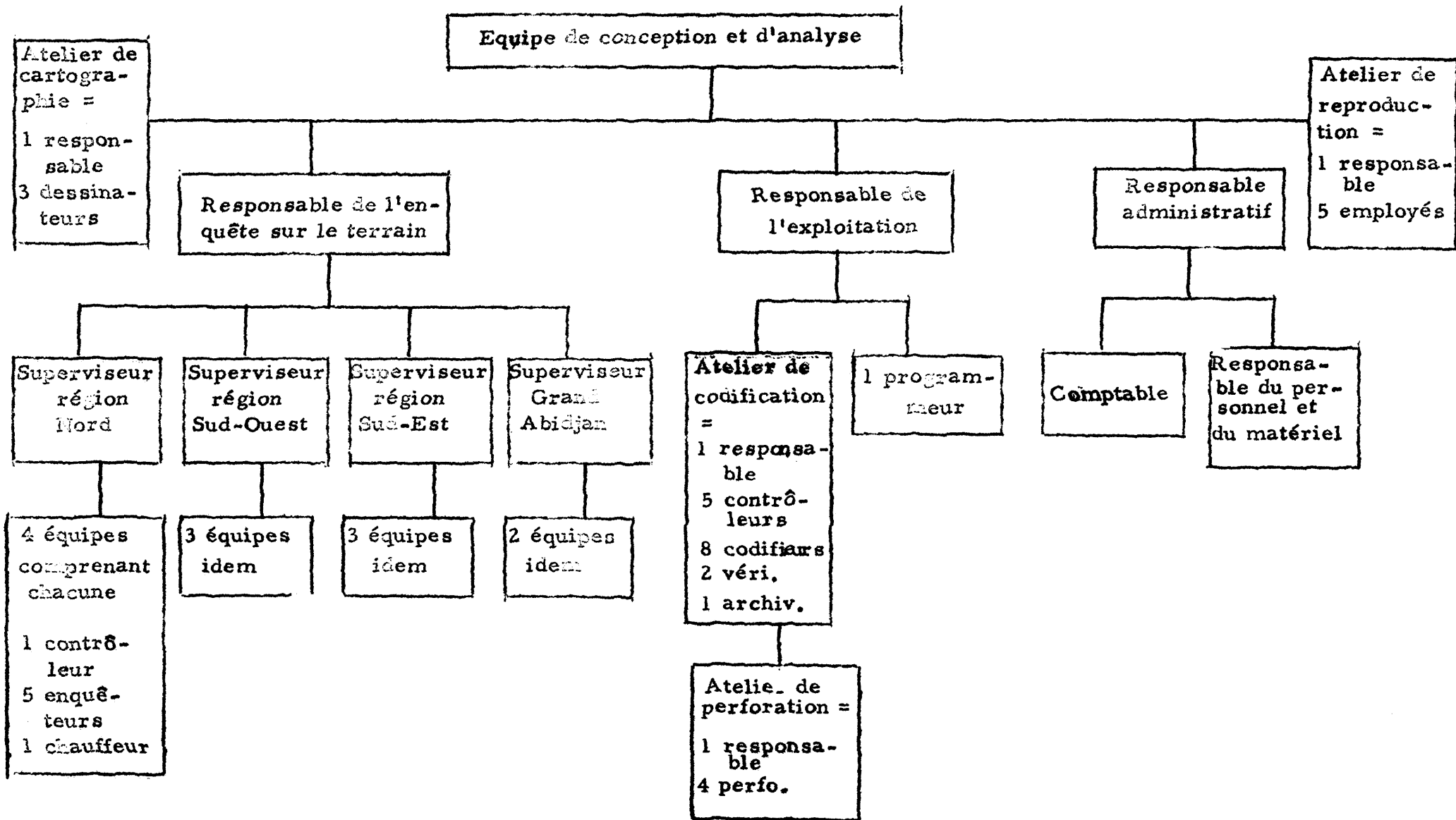
Les enquêteurs seront recrutés parmi les meilleurs agents utilisés lors du Recensement Général de la Population. Une sélection avait déjà été opérée à l'issue du Recensement et les meilleurs éléments ont participé aux travaux de codification de dépouillement manuel et à diverses petites opérations sur le terrain. Cette sélection sera complétée par les résultats obtenus lors du stage de formation d'une durée d'un mois prévu pour l'enquête. Le stage comprendra de nombreux exercices pratiques tant en salle que sur le terrain et il sera directement encadré par l'équipe de conception et d'analyse.

Les contrôleurs seront choisis parmi les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats au stage de formation des enquêteurs et présentant le profil psychologique requis. Ils suivront un stage complémentaire d'une dizaine de jours.

Les codificateurs seront recrutés parmi les anciens codificateurs du Recensement et suivront un stage spécial pendant le 1er mois de l'enquête (Décembre 1977).

3°) - Organisation de l'exploitation

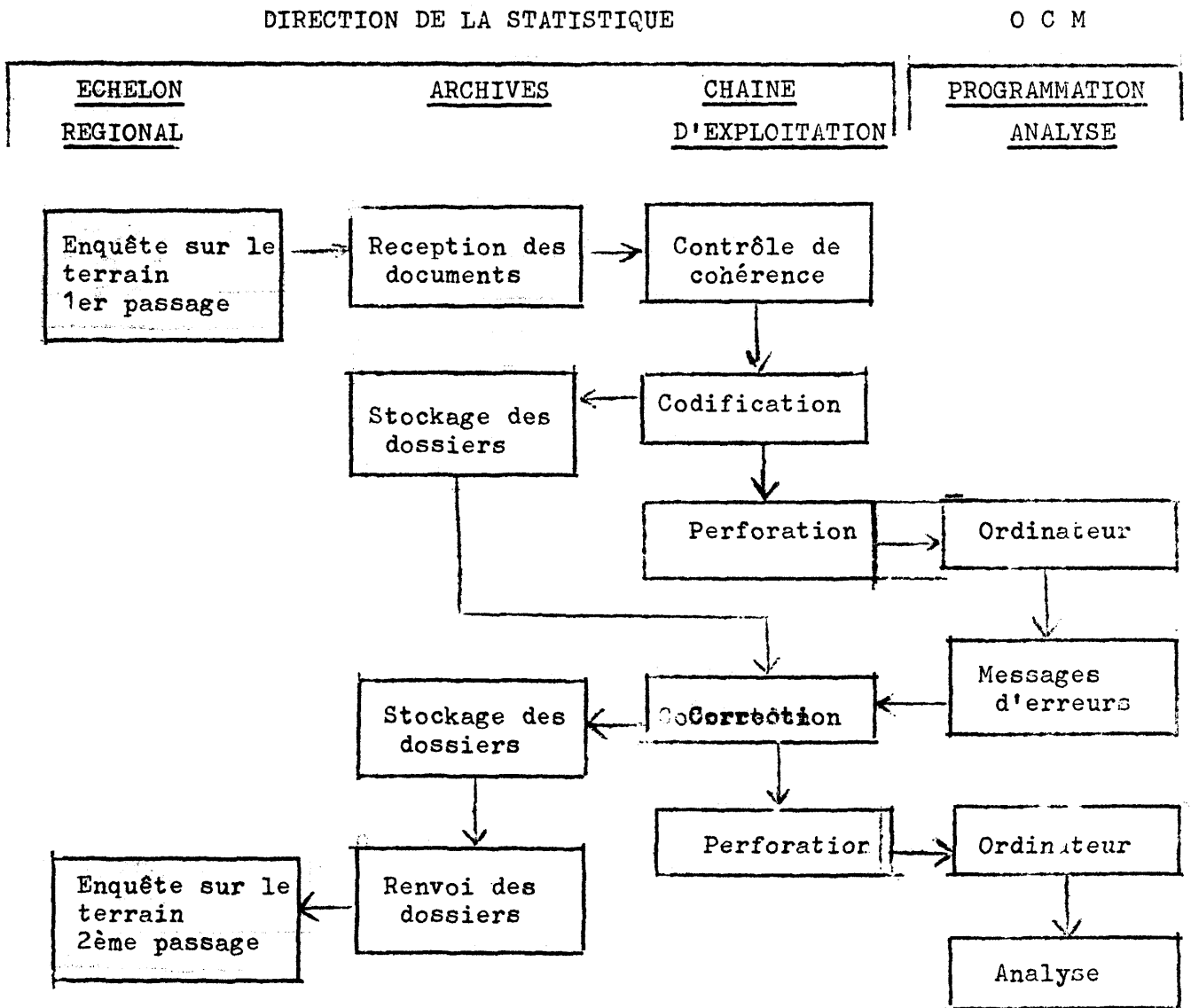
Le dépouillement manuel des cahiers de districts fournira rapidement un premier décompte des individus enquêtés et des événements saisis.



ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE L'ENQUETE

Les documents de collecte remplis seront acheminés chaque mois par les soins du superviseur à la Direction de la Statistique où s'effectuera la codification, la perforation ainsi que le stockage, puis la redistribution des documents. Les mêmes questionnaires servant lors des trois passages de l'enquête, le chiffrement s'effectuera sur un bordereau de codification séparé.

Le schéma ci-dessous résume la chaîne d'exploitation.



Comme le montre ce schéma, la codification et la perforation (saisie sur diskette) sera effectuée par la Direction de la Statistique et le traitement sur ordinateur à l'Office Central de Mécanographie (OCM) qui dispose d'un IBM 370 - 145.

La mise au point du programme de contrôle des données et du programme d'exploitation est actuellement en cours.

Liste des documents concernant l'enquête démographique à passages répétés actuellement disponibles ou en cours de préparation à la Direction de la Statistique :

- "Plan de sondage de l'enquête démographique à passages répétés" - Rapport de Mission de M. Rémy CLAIRIN, Administrateur Civil de l'INSEE, auprès de la Direction de la Statistique - 9 Février - 3 Mars 1977 disponible
- "Composition de l'échantillon des strates rurales" disponible
- "Dossier "concession", fiche individuelle" = projet de documents de collecte (1) disponible
- "Instructions aux enquêteurs - Avant-projet" (1)..... disponible
- "Calendrier des opérations" disponible
- "Codification - Avant-projet" (1) en cours de tirage
- "Programme d'exploitation" tirage prévu pour Juillet 1977.

(1) - Ces documents sont provisoires. La mise au point définitive sera faite après l'enquête-pilote qui doit se dérouler en Août 1977.

Note sur l'étude des migrations dans

l'enquête démographique à passages répétés **CEPED**

CENTRE FRANÇAIS D'ÉTUDE DE LA POPULATION
ET DE DÉMOCRATIE DÉMOCRATIQUE
15, rue de Valenciennes - Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

L'enquête démographique à passages répétés qui va démarrer à la fin de l'année 1977 a pour objectif essentiel l'estimation du mouvement de la population en Côte d'Ivoire. En ce sens, elle est le complément indispensable du Recensement National de la Population qui ne fournit que des données d'état insuffisantes à elles seules pour élaborer les projections de population indispensables à la planification.

L'accroissement de la population est la résultante de l'accroissement naturel d'une part (natalité - mortalité) et du solde migratoire d'autre part (immigrations - émigrations). Le mouvement migratoire est particulièrement important en Côte d'Ivoire puisqu'il entre presque pour moitié dans l'accroissement annuel moyen. Celui-ci, au niveau national, est estimé à 4,6 %. La part de l'accroissement naturel serait de 2,6 % (1). Le solde migratoire constituerait donc environ 2 % du taux d'accroissement annuel moyen.

Mais les migrations inter-régionales sont également très fortes puisque selon les départements, le taux d'accroissement annuel moyen varie de 0,1 % à 10,4 %. Mais on n'en connaît que très mal pour l'instant le volume, le sens et les caractéristiques. Toute tentative de planification régionale se heurte donc à de fortes lacunes et on en est réduit pour l'instant à se contenter d'estimations grossières fondées sur des données espacées par plus de 10 ans d'intervalle (enquêtes régionales des années 62-65 et Recensement National de 1975). De la même façon, en l'absence de connaissances précises sur les flux migratoires et les caractéristiques socio-économiques des populations migrantes, ne peut-on évaluer l'impact démographique à moyen terme des projets de développement régionaux.

C'est dire qu'une enquête qui se limiterait à la seule étude des phénomènes démographiques classiques (mortalité, fécondité) n'apporterait pas les éléments suffisants à l'appréciation du mouvement de la population dans son ensemble. L'étude des migrations constitue donc nécessairement un volet très important de l'enquête démographique à passages répétés.

Malheureusement, le volume des crédits actuellement alloués à la réalisation de cette enquête oblige d'une part à limiter l'échantillon enquêté à 200.000 personnes, d'autre part à restreindre le nombre de questions posées. C'est tout particulièrement l'étude des migrations qui s'en ressentira ; il serait en effet nécessaire de pouvoir produire des résultats à un niveau géographique assez fin pour apprécier le volume et le sens des migrations inter-régionales, et pour ce faire, il serait souhaitable d'augmenter l'échantillon au moins dans les zones les plus atteintes par le phénomène migratoire. Quelques questions supplémentaires sur les caractéristiques socio-économiques des populations migrantes complèteraient utilement les données obtenues.

(1) - Le taux de natalité est généralement estimé à 5 % et le taux de mortalité à 2,4 %

Compte - tenu du coût déjà élevé de l'opération (322 millions) et de la nécessité d'avoir à plus ou moins long terme, une connaissance précise des mouvements migratoires, il serait opportun d'élargir les objectifs de l'enquête démographique à passages répétés de façon à ce que les flux migratoires soient saisis à un niveau de précision suffisant.

Cela implique obligatoirement une augmentation du budget actuellement prévu, de l'ordre de 80 millions si on étend l'enquête à 250.000 personnes et 150 millions si on l'étend à 300.000 personnes. Ces crédits supplémentaires pourraient soit être prévus sur le BSIE 1978, soit être requis auprès d'organismes de financement extérieurs intéressés par cette étude (Banque Mondiale, OCDE, FNUAP, CRDI...). Leur obtention permettrait d'augmenter l'échantillon dès le 1er passage de l'enquête et, au 2è passage, d'inclure un questionnaire approfondi destiné aux seuls migrants.

Si le phénomène migratoire n'est pas saisi avec une précision suffisante dans l'enquête démographique à passages répétés - ce qui pourrait être le cas faute de moyens matériels suffisants - on risque de se trouver, d'ici un an ou deux, dans l'obligation d'effectuer une "enquête migration" spécifique. Cela constituerait une regrettable dispersion des efforts et une dépense supplémentaire non négligeable = la méthodologie d'une enquête à passages répétés est la mieux adaptée à l'étude des migrations, l'échantillon nécessaire à la saisie des flux migratoires est obligatoirement important et l'infrastructure matérielle de l'enquête sur le terrain ne se trouve pas considérablement augmentée par l'élargissement des objectifs.

- A N N E X E -

1 - Données sur les migrations prévues dans le schéma actuel de l'enquête :

- Pour tous les résidents présents :
 - Lieu de résidence actuelle (localité, département)
 - Lieu de résidence antérieure (" ")
 - Lieu de résidence au moment du Recensement de 1975
 - Date d'installation dans la localité de résidence actuelle
 - Motif d'installation.

- Pour tous les résidents absents et les visiteurs
 - Lieu de la résidence habituelle
 - Lieu du séjour actuel
 - Durée d'absence ou de présence prévue
 - Motif du déplacement.

Au 2ème et au 3ème passage, on connaîtra de plus le nombre exact et les caractéristiques des individus ayant migré depuis le passage précédent (émigration et immigration) pour toutes les aires géographiques couvertes par l'enquête.

Toutes ces variables seront évidemment croisées avec les autres caractéristiques individuelles (âge, sexe, ethnie, niveau d'instruction, activité...). Mais le nombre de ventilations possibles ainsi que le niveau géographique auquel les résultats seront valables sont fonction de la taille de l'échantillon.

2 - Données susceptibles d'être saisies grâce à un questionnaire annexe au 2è passage :

Ce questionnaire s'adresserait aux seuls individus d'âge adulte ayant migré au cours des 10 dernières années. Son but consisterait essentiellement à mesurer l'incidence du phénomène migratoire sur la structure de l'emploi. L'investigation porterait donc sur les points suivants :

- Migrations successives de l'individu au cours des 10 dernières années
- Emplois occupés successivement (profession, statut d'occupation, situation dans la profession, branche d'activité économique) et périodes de chômage
- Evolution éventuelle du niveau d'instruction (alphabétisation, formation professionnelle).